

Neuilly sur Seine, le 20 mars 2026

## **MISE A DISPOSITION DU** **DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025**

La société Métropole Télévision annonce que son document d'enregistrement universel 2025 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19 mars 2026.

Ce document est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et est disponible sur le site de la société à l'adresse [www.groupem6.fr](http://www.groupem6.fr) (Rubrique Investisseurs Investisseurs – Résultats et publications).

Il peut également être consulté sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Le document d'enregistrement universel inclut notamment :

- le rapport financier annuel 2025 ;
- le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le rapport de durabilité ;
- le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- les rapports des commissaires aux comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions.